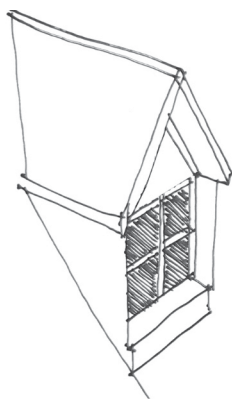


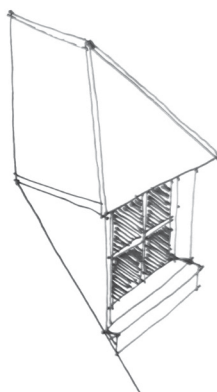
Les éléments d'ouverture en toiture

Toute intervention en toiture modifie le paysage des toits, caractéristiques des centres anciens. Les modifications sont sensibles et doivent être étudiées avec attention.

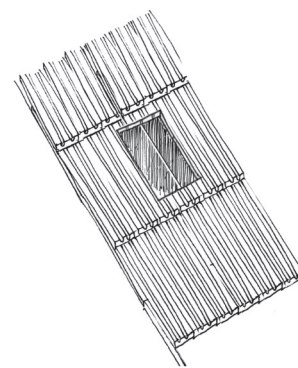




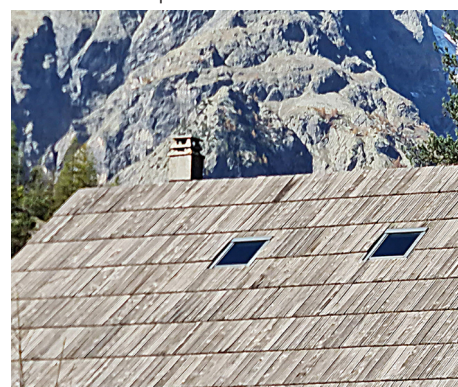
Lucarne à deux pans,
"Jacobine"



Lucarne à croupe
"à la capucine"



Chassis de toit
"Tabatière" recoupée à l'ancienne
par un meneau central



FAIRE LES BONS CHOIX

les ouvertures en toiture

La perception architecturale d'un bâtiment est également liée aux éléments greffés sur les volumes : les châssis, les verrières, les lucarnes, les souches de cheminée...

Sans effort d'intégration, la modification des cheminées et la prolifération d'objets techniques parasites (antennes, climatiseurs, édicules techniques...) banalisent et dégradent les centres anciens.

Le toit constitue la cinquième façade des immeubles. Toute intervention en toiture nécessite une véritable attention :

- pour assurer l'homogénéité et l'identité du paysage urbain,
- pour ne pas dégrader les perceptions architecturales,
- pour permettre les divers aménagements projetés sur ces édifices de façon harmonieuse.

Les lucarnes sont mises en œuvre sur des toitures à forte pente, caractéristiques du Nord du département.



Le cas des ouvertures de type tabatière est particulier, car la mise en œuvre doit être faite sans saillie, dans le plan de la toiture, et en composition avec les travées d'ouvertures en façades.

Axe verticalement les châssis de toit avec les ouvertures en façade et aligner les châssis horizontalement.

AVANT TOUS TRAVAUX

Les interventions évoquées concernent les modifications et créations d'ouvertures, suivant la typologie illustrée ci-dessus. Elles devront être conçues après avoir bien observé les façades et leur composition, de sorte à positionner ces éléments en respectant des alignements et axialités judicieux. Le recours à un professionnel (architecte, bureau d'étude, entreprise) est recommandé.

QUELS TRAVAUX ?

Les éléments doivent être positionnés en alignement avec les travées verticales d'ouvertures, et alignées horizontalement. Il convient d'étudier la faisabilité technique de ces modifications de toiture, qui demandent souvent des interventions sur la charpente, la structure de sous-toiture et leurs éléments d'étanchéité, qu'il conviendra de restituer parfaitement pour s'assurer de leur conservation à long terme.

QUELS MATÉRIAUX ?

Après avoir bien identifié les matériaux en place, les modifications de toiture devront respecter leur nature et proposer des interventions qui sont compatibles avec ceux-ci.

Respecter une harmonie de présentation (cohérence de matériaux, teintes et finitions).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Usages des combles et fenieres

La feniere, baie d'accès aux espaces sous combles depuis la rue ou plus généralement le pied de la construction, est positionnée à l'aplomb de la façade, pour faciliter la manutention, d'où l'interruption de la ligne d'égout de toiture.

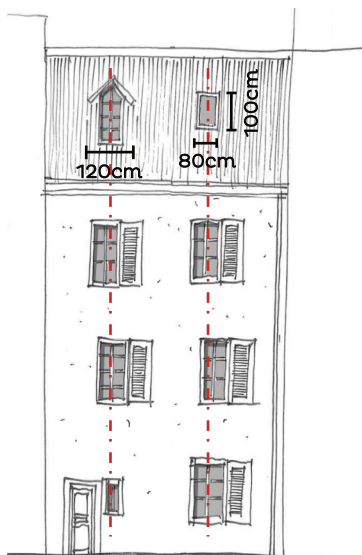
La fenière, d'usage ancien et en milieu rural, doit demeurer exceptionnelle.



Ci-dessus, les baies (à croupe ou à deux versants) étant positionnées à l'aplomb de la façade, avec interruption de la ligne de rive de toiture, sont des baies-fenieres.

Elles ne doivent pas être confondues avec des lucarnes.

Ci-dessous, les lucarnes sont placées en retrait de façon significative. La ligne d'égout du toit doit rester continue. Le positionnement en retrait de ces éléments limite leur perception depuis l'espace public, et facilite la gestion des eaux de pluie.



Les principes conseillés sont les suivants :

Les lucarnes en milieu urbain : Emprise 120cm maxi hors murs, hauteur en proportion et jouées pleines,

Eviter les fenieres en milieu urbain, qui sont des dispositifs réservés aux contextes ruraux.

Les ouvertures en toiture en milieu urbain, dimensions 80x100cm maximum, la grande dimension étant disposée dans le sens de la pente.

Les axes de positionnement doivent correspondre aux alignements de baies en élévation.



UN PATRIMOINE LOCAL

maisons rurales et vie paysanne, un usage particulier des combles

L'histoire agricole des Hautes-Alpes a marqué les paysages, mais aussi l'architecture. On retrouve ainsi dans les villages les traces des maisons rurales de journaliers, qui pour certaines datent du Moyen-Âge.

Historiquement, elles étaient conçues pour accueillir des animaux domestiques au rez-de-chaussée, l'espace de vie à l'étage, et sous le toit des espaces de stockage (grain, fourrage, etc.) ou parfois des séchoirs à fruits, à soie ou même des colombiers. En levant la tête, il arrive que l'on puisse encore voir les poulies extérieures qui servaient à hisser le fourrage jusqu'au grenier à travers les « baies fenieres ».



POINT RÉGLEMENTAIRE

Les travaux de modification de toiture doivent faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire) en mairie avant toute réalisation. Le PLU peut définir les hauteurs des constructions et réglementer la pente et l'aspect des toits (type et teintes des matériaux), il peut préciser l'aspect des débords de toiture, gouttières et descentes d'eaux pluviales à respecter.

Attention, si vous envisagez la création d'une ouverture qui induirait une vue plongeante chez le voisin, vous devez respecter les obligations du Code civil concernant les servitudes de vues (articles 675 à 680). Les travaux affectant les parties communes sont soumis à l'avis de la copropriété en assemblée générale.

→ Renseignez-vous auprès de votre mairie.



ÉNERGIE & CLIMAT

Dans le bâti ancien, les déperditions thermiques par la toiture représentent en moyenne 30 % des déperditions totales. Aménager les combles est l'occasion de mettre en place une isolation thermique performante.

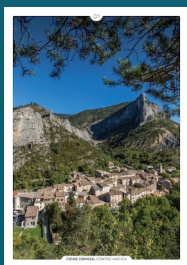
Pour limiter les surchauffes l'été, préférez des matériaux qui ont un déphasage important et une bonne résistance thermique. Celle-ci s'exprime par la valeur R qui est facteur de la conductivité et de l'épaisseur du matériau en question. Plus ce R est grand, meilleure est la performance de l'isolant.

La réglementation thermique relative aux interventions sur des bâtiments existants impose une résistance thermique minimale de $R=4.5\text{m}^2\cdot\text{K}/\text{W}$ pour les combles perdus. A partir d'une valeur $R=7\text{m}^2\cdot\text{K}/\text{W}$, des dispositifs d'aides sont possibles, sous certaines conditions.

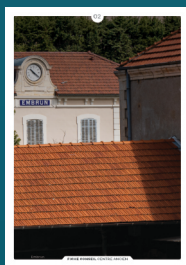
La création de fenêtres de toit risque de dégrader le confort par d'importants apports de chaleur dus à l'ensoleillement en été et sources de déperditions thermiques en période froide. Dans le cas d'un remplacement de châssis existant, conserver ses dimensions modestes et choisir une menuiserie avec un $U_w \leq 1,5\text{ W}/\text{m}^2\cdot\text{K}$.

Pour aller plus loin et connaître les aides financières pour vos travaux de rénovation :
→ → Contactez votre Point Rénovation Info-Service gouvernemental, la Maison de l'Habitat des Hautes-Alpes, le site www.ecologie.gouv.fr

EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 07



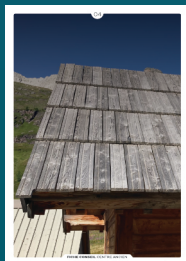
01
Les débords de
toiture



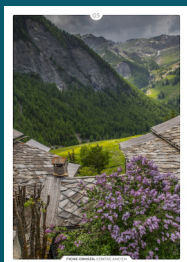
02
Les éléments
d'ouverture en
toiture



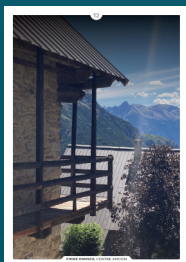
03
Les débords de
toiture



04
Les éléments
d'ouverture en
toiture



05
Les
aménagements
de combles



06
Les balcons
et loggias

Chaque intervention sur les toitures de nos centres anciens compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Pour les espaces les plus protégés ou les plus ordinaires, les architectes de l'UDAP et du CAUE 05 ont conçu ces fiches-conseil afin de vous guider dans vos travaux et vos démarches. Elles ont l'ambition d'aider chaque particulier à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique.

LES FICHES CONSEIL

01 Les toitures en tuiles rondes 02 Les toitures en tuiles plates à côtes 03 Les toitures en terre cuite 04 Les toitures en bardeaux 05 Les toitures en lauzes et en ardoises 06 Les débords de toiture 07 Les éléments d'ouverture en toiture 08 Les fenêtres 09 Les volets 10 Les modifications d'ouvertures en façade 11 L'aménagement des combles 12 Les balcons et les loggias 13 Les panneaux solaires 14 Les vérandas 15 Les décors et les couleurs 16 Les portes 17 L'intégration des éléments techniques 18 Les devantures commerciales 19 Les enseignes 20 Les enduits 21 Les clôtures 22 Le confort thermique 23 Une maison bioclimatique dans les Hautes-Alpes 24 Aggrandir sa maison 25 Partager le foncier 26 Construire avec la pente

→ [à télécharger sur www.caue05.com/fiches-conseils](http://www.caue05.com/fiches-conseils)

→ [à télécharger sur le site de la DRAC PACA](#)

[Onglet La DRAC et ses services / Direction du patrimoine de l'architecture et des espaces protégés / Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine / UDAP05](#)

POUR EN SAVOIR PLUS

UDAP 05

Unité Départementale de
l'Architecture et du
Patrimoine des Hautes-
Alpes

→ **Réception du
public sur rendez-vous**

[www.culture.gouv.fr/
Regions/DRAC-PACA](http://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-PACA)
udap05@culture.gouv.fr
04 92 53 15 30 (Gap)

CAUE 05

Conseil d'Architecture
d'Urbanisme et de
l'Environnement des
Hautes-Alpes

→ **Réception du public sur
rendez-vous**

www.caue05.com
caue05@caue05.com
04 92 43 60 31 (Embrun)

avec la collaboration de Sandrine Raymond Architecte & Stéphane Baumeige Architecte du Patrimoine
photos © CAUE05 sauf mentions contraires croquis sauf mentions contraires Sandrine Raymond

charte graphique CAUE 13
Impression A L'atelier, Gap, édition 2024